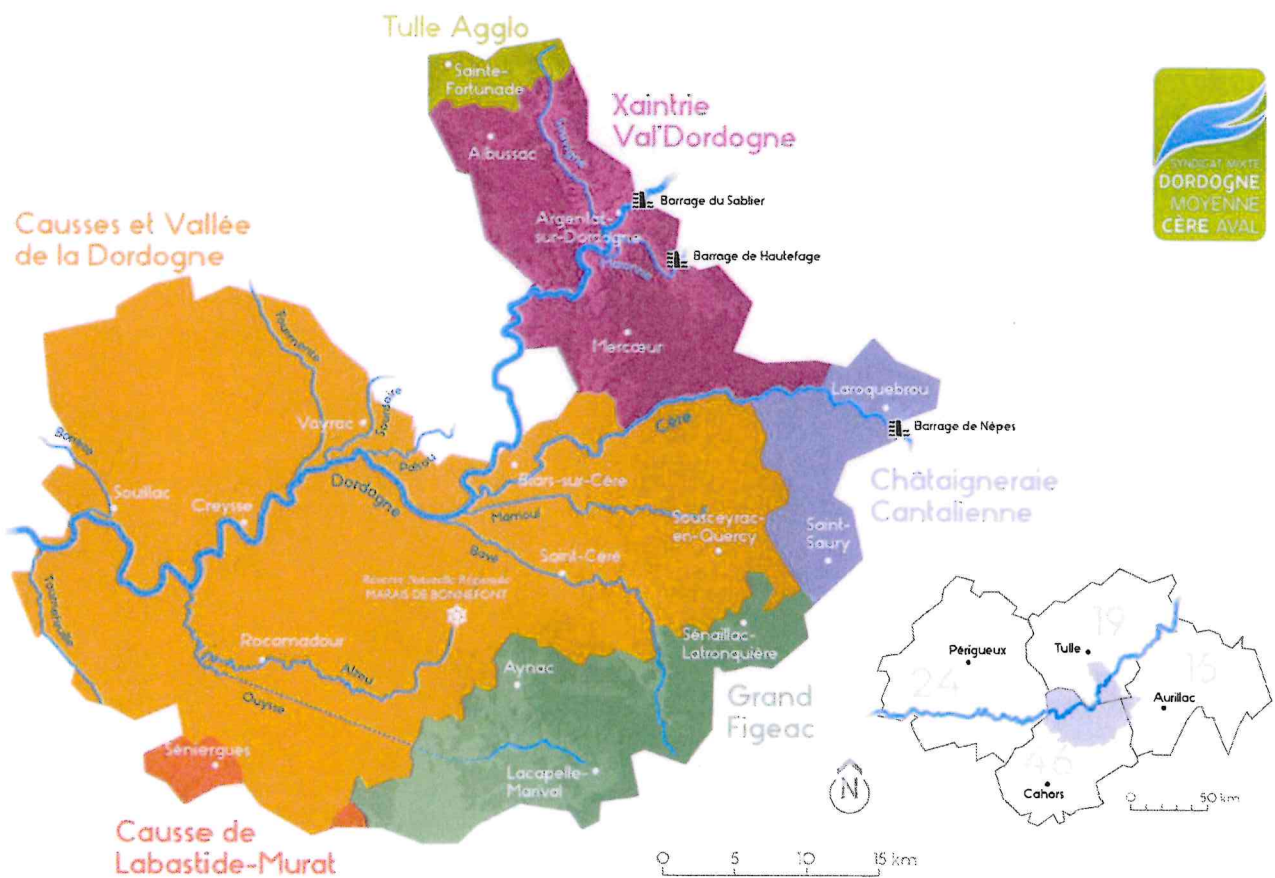




COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CÈRE AVAL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE



Sommaire :

Présentation

I. LE CADRE GENERAL

II. RESULTATS 2022

III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- a) GENERALITES
- b) ANALYSES DES DEPENSES
- c) ANALYSES DES RECETTES
- d) LA FISCALITE

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- a) GENERALITES
- b) ANALYSES DES DEPENSES
- c) ANALYSES DES RECETTES
- d) DETAIL DES OPERATIONS REALISEES 2022 (dont restes à réaliser) :
- e) DEPENSES / RECETTES FINANCIERES (hors opérations) REALISEES

V. LA DETTE

VI. LES DONNEES SYNTHETIQUES – Récapitulation

Présentation :

Le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) a été créé par arrêté DCL/2019/067 du 31 décembre 2019 avec effet au 1^{er} janvier 2020. Ses statuts ont été modifiés par arrêté interpréfectoral DCL/2022/107 du 23 décembre 2022 avec effet au 1^{er} janvier 2023 (adhésion de la communauté d'agglomération TULLE AGGLO pour une partie de son territoire) ce qui porte ses membres à 6:

- département du Cantal : Communauté de communes LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE,
- département de la Corrèze : Communauté d'agglomération TULLE AGGLO et Communauté de communes XAINTRIE VAL'DORDOGNE,
- département du Lot : Communauté de communes CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE, GRAND FIGEAC et CAUSSE DE LABASTIDE MURAT.

La population totale regroupée s'élève à 174 861 habitants au 1^{er} janvier 2023 (sources DGCL/INSEE).

I. LE CADRE GENERAL

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat et sera consultable sur simple demande au secrétariat aux heures d'ouvertures des bureaux ou le site INTERNET www.smdmca.fr.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, universalité, unité budgétaire, équilibre et sincérité.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le président. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

Le compte administratif 2022 a été approuvé le 5 avril 2023 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat aux heures d'ouvertures des bureaux.

II – RESULTATS 2022

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultats reportés		561 228.53		579 051.59
Opérations de 2022	709 901.14	939 431.90	364 998.11	536 461.66
TOTAUX	709 901.14	1 500 660.43	364 998.11	1 115 513.25
Résultats de clôture		790 759.29		750 515.25
Restes à réaliser			206 701.16	255 302.42
TOTAUX CUMULES	709 901.14	1 500 660.43	571 699.27	1 370 815.67
RESULTATS DEFINITIFS		790 759.29		799 116.40

Les sections de fonctionnement et investissement structurent ce budget :

- d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents, les dépenses d'entretien et de maintenance bien mobiliers et immobiliers pour les dépenses et les participations des EPCI membres et des subventions des partenaires financiers pour les recettes ;
- de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir (travaux, acquisition de biens et les subventions).

III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) GENERALITES

Le budget de fonctionnement permet au syndicat d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

Le syndicat pratique le rattachement des charges et des produits

Pour ce budget :

Les recettes de fonctionnement correspondent en grande partie aux participations des 5 communautés de communes membres et aux diverses subventions (Europe, Etat, Régions Occitanie / Auvergne Rhône Alpes / Nouvelle Aquitaine, Départements Lot / Cantal / Corrèze et Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)).

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 s'élèvent à 939 432.90 euros, qui avec le report de l'excédent, porte à 1 500 660.43 euros le total général de recettes.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des biens mobiliers et immobiliers, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les indemnités des élus, ...

Les charges de personnel représentent 63.73 % des dépenses de fonctionnement réelles.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 s'élèvent à 709 901.14 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité à financer ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe deux principaux types de recettes :

- les participations des 5 EPCI membres ;
- les subventions (Europe / Etat / Régions / Départements / AEAG) .

b) ANALYSES DES DEPENSES REALISEES :

Dépenses	Prévisions 2022	Réalisations 2022
011- Dépenses courantes	379 694.15	211 235.09
012- Dépenses de personnel	479 960.00	452 430.24
65- Autres charges de gestion courante	42 160.00	40 713.56
66- Charges financières	5 305.00	5 304.17
67- Charges exceptionnelles	218.08	218.08
022-Dépenses imprévues	36 572.42	0.00
Total dépenses réelles	943 909.65	709 901.14
023- Virement à la section d'investissement	568 639.35	0,00
Total général	1 512 549,00	709 901.14

011 - Dépenses courantes (soit 29.76 % des dépenses réelles de fonctionnement) : dépenses nécessaires au fonctionnement du syndicat : eau, électricité, fournitures diverses, location de biens immobiliers et mobiliers, travaux et maintenances divers, frais de télécommunications et d'affranchissement.

012 - Dépenses de personnel (soit 63.73 % des dépenses réelles de fonctionnement) : rémunérations des agents : 8 agents à temps complet

65 - Autres dépenses de gestion courante (soit 5.74 % des dépenses réelles de fonctionnement) : indemnités des élus.

66 - Dépenses financières (soit 0.75 % des dépenses réelles de fonctionnement) : intérêts d'un prêt.

67- Charges exceptionnelles (soit 0.03 %) : intérêts moratoires dus au retard de paiement.

023- Virement à la section d'investissement : ressources dégagées du fonctionnement pour financer les investissements.

c) ANALYSES DES RECETTES REALISEES :98.91

Recettes	Prévisions 2022	Réalisations 2022
013- Atténuations de charges	0,00	10 709.06
74- Subventions/Participations	437 324.26	500 242.80
75- Autres produits de gestion courante	0,00	860.56
76- Produits financiers	0.00	589.52
77- Recettes exceptionnelles	513 996.21	427 029.96
Total recettes réelles	951 320.47	939 431.90
002- Excédent brut reporté	561 228.53	561 228.53
Total général	1 512 549.00	1 500 660.43

013- Atténuations de charges (soit 0.12 % des recettes réelles de fonctionnement) : Remboursements des rémunérations et charges du personnel non titulaire suite aux arrêts maladie / maternité/ et autres arrêts.

74- Subventions et participations (soit 53.25 % des recettes réelles de fonctionnement) : aides des partenaires financiers (Europe, Etat, Régions, Départements, Agence de l'Eau Adour Garonne)

75- Autres produits de gestion courante (soit 0.09 % des recettes réelles de fonctionnement) : Régularisation des centimes pour prélèvements à la source (DGFIP)

76- Produits financiers (soit 0.06 % des recettes réelles de fonctionnement) :

77- Recettes exceptionnelles (soit 45.48 % des recettes réelles de fonctionnement) dont participations des communautés de communes membres.

CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE (46)	330 000.00
XAINTRIE VAL'DORDOGNE (19)	45 411.80
GRAND FIGEAC (46)	38 414.95
LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE (15)	12 433.31
CAUSSE LABASTIDE MURAT (46)	769.90

002- Excédent brut reporté : il s'agit de la reprise du résultat de l'année 2021 (différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement au 31/12/2021)

d) LA FISCALITE : sans objet

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) GENERALITES

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, des travaux.
- en recettes : les subventions, les emprunts, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçus en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) ANALYSES DES DEPENSES (RAR = restes à réaliser)

Dépenses	Prévisions 2022	CA 2022	RAR
16 - Emprunts	33 334.00	33 333.32	0,00
020- Dépenses imprévues	123 407.00	0,00	0,00
20- Etudes (*)	231 783.80	12 760.00	12 692.00

204- Subventions d'équipement versée	43 779.28	19 299.28	24 480.00
21- Acquisitions (*)	52 273.29	12 975.46	446.64
23- Travaux (*)	2 464 497.64	285 931.05	113 808.52
45 - Opérations compte de tiers (*)	109 608.00	699.00	55 274.00
Total général	3 058 683.01	364 998.11	206 701.16

c) ANALYSES DES RECETTES :

Recettes	Prévisions 2022	CA 2022	RAR
001-Solde d'investissement reporté	579 051.59	579 051.59	0,00
021-Virement de la section de fonctionnement	568 639.35	0,00	0,00
10- Dotations, fonds divers et réserves	15 376.00	0.00	0.00
13 - Subventions (**)	1 320 014.52	118 846.44	131 302.31
16 - Emprunts (**)	400 000,00	400 000,00	0.00
45- Opérations compte de tiers (**)	175 601.55	17 615.22	124 000.11
Total général	3 058 683.01	1 115 513.25	255 302.42

d) DETAIL DES OPERATIONS REALISEES 2022 (dont restes à réaliser) :

N° Prog	Définition des programmes	Dépenses (*)	Recettes (**)
1240801	Travaux SAL Sourdoire	0,00	2 094.18
1550902	Travaux SAL Mamoul	0.00	2 358.80
15715	Réalisation diagnostics vulnérabilité particuliers	0.00	4 515.00
15716	Réalisation diagnostics vulnérabilité entreprises	0.00	367.50
16118	Gestion écoulements bassin ruisseau Lucques - PUYBRUN	12 798.80	4 440.78
16221	Bassin écrêtement Labrunie – ST LAURENT LES TOURS	0.00	800.00
16222	Bassin écrêtement Fontvieille – ST LAURENT LES TOURS	4 632.00	1 746.50
1642601	Etude faisabilité surinondation plaine Tourmente	13 080.00	20 330.20
16428	Etude aménagement zone surinondation Palsou	0,00	660.00
1673501	Ruissellements coteaux sensibles	0,00	756.75
17439	Aménagement protection contre crues traversée BETAÏLLE	49 620.00	9 522.80
201712610	Fiabilisation SAL Borrèze	0.00	1 000.00
201712702	Mise en œuvre mutualisation SALS	26 292.71	10 205.87
20172310404	Suivi travaux confluence Ouyse Dordogne - LACAVE	0,00	1 385.00
201723801	Lutte contre piétinement bassin versant Tournefeuille	2 176.44	60 996.00
201836101	Etude préliminaire aménagement Bras CARENNAC-Phase 1	11 246.76	12 729.25
201836702	Restauration zone humide Castagné - Cère	0,00	9 347.38
20184001	Acquisitions matériels	12 445.66	0,00
201922429	Suivi espèces patrimoniales CPMA Tourmente Sourdoire	0.00	2 633.00

201923104	Suivi travaux confluence Ouyse Dordogne - LACAVE	0.00	1 519.00
201923107	Etude restauration bras de la Borgne Phase 1	8 781.42	3 449.34
202022429	Suivi espèces patrimoniales CPMA Tourmente Sourdoire	.00	3 794.00
20202310404	Suivi travaux confluence Ouyse Dordogne LACAVE	3 810.00	880.00
20204002	Outils de communication	9 300.00	0.00
202123106	LIFE DORDOGNE	60.00	0.00
20212310604	LIFE DORDOGNE Bras mort Boutière - CREYSSE	185 488.08	29 276.68
202123601	Restauration hydromorphologique Borrèze - SOUILLAC	24 480.00	0.00
202123701	Accompagnement mise en défens cours Eau Point Abreusement – BV Mamoul / Ouyse / Alzou	33 825.00	0.00
2021241002	Etude faisabilité remise en fond de talweg du Chadot ARGENTAT	12 060.00	5 025.00
202140108	Travaux cale d'accès La Treyne - PINSAC	19 299.28	0.00
2310605	LIFE DORDOGNE Enrochements Sous-Castels FLOIRAC	2 916.00	0.00
23516	Reméandrage Mamoul – Bonneviolle PRUDHOMAT	0.00	318.00
23700	Restauration Zones Humides Phase 1	3 592.80	19 997.72
23708	Restauration de frayères sur la Maronne	43 896.00	40 000.00
705	Assistance hydraulique	600.00	0,00
706	Travaux de topographie	1 992.00	0,00
45802	Mobilisation champs expansion crue plaine Mamoul	0.00	19 900.19
45805	Protection berge de Brajat - BRETENOUX	0.00	15 236.22
45807	Etude Gestion des atterrissements Bave – ST CERE	8 448.00	879.00
45812	Travaux amélioration libre écoulement négreval – GAGNAC SUR CERE	0.00	40 415.92
45815	Reprise passe poissons Moulin de Barroi Négreval – GAGNAC SUR CERE	0.00	3 134.00
45818	Etude restauration ruisseau ALVIGNAC Amont Plan d'eau	0.00	1 500.00
45819	Travaux continuité écologique Bave - Vailles	0.00	30 000.00
45827	Etude continuité écologique Maronne-Escalmeis-Mamoul	47 525.00	30 550.00
	TOTAL	538 365.95	391 764.08

e) DEPENSES / RECETTES FINANCIERES REALISEES (hors opérations) :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
16 - Emprunts	33 333.32	001-Solde d'investissement reporté	579 051.59
		16- Emprunts et dettes assimilées	400 000.00
Total général	33 333.32	Total général	979 051.59

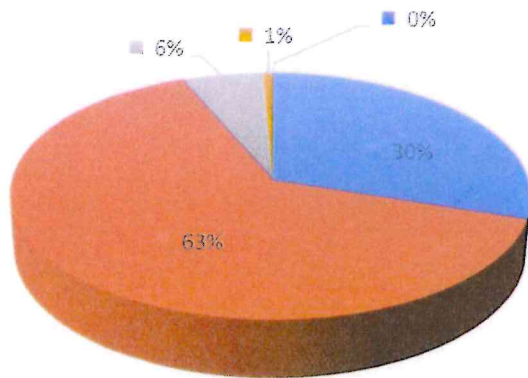
V. LA DETTE

Emprunt réalisé en 2019 pour la somme de 500 000.00 euros -

Echéance 2022 : Capital = 33 333.32 euros / Intérêts = 5 304.17 euros

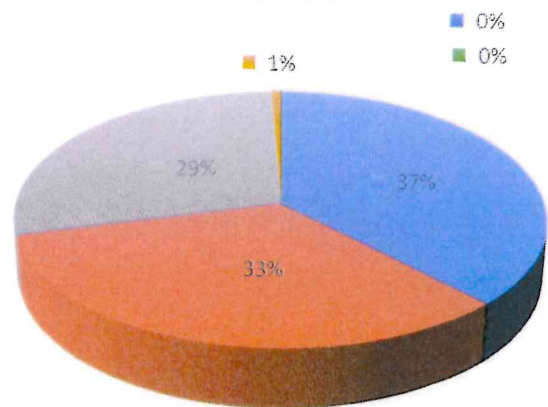
VI. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU COMPTE ADMINISTRATIF - Récapitulation

Section fonctionnement : dépenses



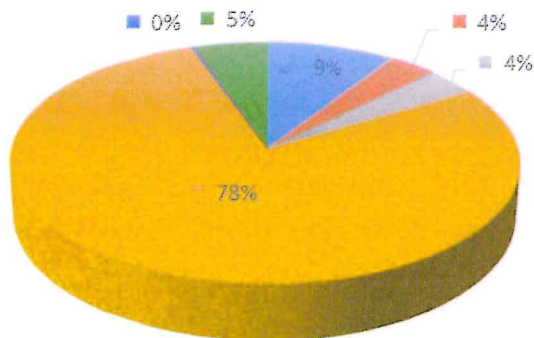
- Dépenses courantes
- Dépenses de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

Section fonctionnement : recettes



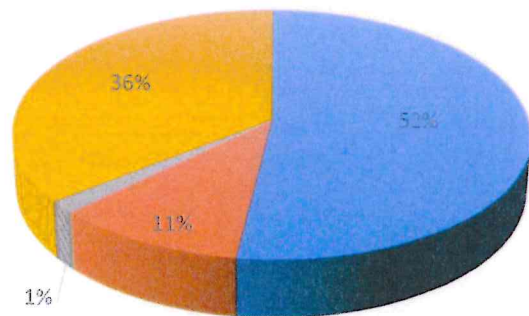
- Excédent brut
- Subventions participations
- Recettes exceptionnelles
- Atténuations de charges
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers

Section investissement : dépenses



- Emprunts
- Etudes
- Acquisitions
- Travaux
- Opérations compte de tiers
- Subvention d'équipement versée

Section investissement : recettes



- Solde reporté
- Subventions
- Opérations compte de tiers
- Emprunt

Fait le 5 avril 2023.

Le Président,

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.